

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES

MINISTRY OF EXTERNAL RELATIONS

DIRECTION DES NATIONS UNIES ET DE
LA COOPERATION DECENTRALISEE

DEPARTMENT OF THE UNITED NATIONS
AND DECENTRALIZED COOPERATION

N° _____/DIPL/D3/SDUN/ESH

Yaoundé, le

**2^{EME} CONFERENCE MINISTERIELLE D'EXAMEN DE LA DECLARATION DE GENEVE
SUR LA VIOLENCE ARMEE ET LE DEVELOPPEMENT
(31 OCTOBRE - 1^{ER} NOVEMBRE 2011, GENEVE (SUISSE))**

PROJET DE DISCOURS DE

**S.E.M. LE MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DES RELATIONS
EXTERIEURES EN CHARGE DE LA COOPERATION AVEC LE MONDE ISLAMIQUE**

Excellence Madame la Présidente de la Confédération suisse,
Madame l'Administrateur du PNUD,
Excellence Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs,

Qu'il me soit tout d'abord permis, Madame la Présidente, de vous exprimer mes sincères remerciements pour l'accueil chaleureux et les marques d'hospitalité dont ma délégation et moi-même avons été l'objet depuis notre arrivée à Genève. C'est avec un réel plaisir que nous avons accueilli votre invitation à prendre part à cette deuxième Conférence Ministérielle d'Examen de la Déclaration de Genève sur la Violence Armée et le Développement.

Madame la Présidente,

2 ans après la première Conférence Ministérielle d'Examen au cours de laquelle nous avons réaffirmé tous notre engagement commun à réaliser une réduction quantifiable du fardeau de la violence armée ainsi qu'une amélioration de la sécurité humaine à l'horizon 2015. 4 années avant cette échéance, le temps nous semble-t-il est désormais à l'action.

En effet, bien que l'on observe une tendance au déclin des conflits armés au cours de ces dernières années, le nombre de personnes victimes de la violence armée n'a pas suivi cette courbe descendante.

Près de 2000 personnes dans le monde, sont victimes chaque jour de violences associées aux conflits armés et à la criminalité à petite et grande échelle. Ces décès touchent en majorité des civils et surviennent dans des pays qui ne sont pas affectés par un conflit armé. Le coût total de la violence armée dans ces pays, se chiffre, selon les estimations les plus récentes, à 163 milliards de dollars, soit plus que les dépenses annuelles consacrées à l'aide publique au développement.

Les pays en guerre ou dont le taux de criminalité est très élevé, sont ceux qui sont les moins susceptibles d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) : 22 des 34 pays les plus éloignés de la réalisation des OMD sont touchés par un conflit ou sont en train d'en sortir.

Les effets néfastes de la violence armée vont bien au-delà des coûts humains et économiques. En effet, la violence armée entraîne des déplacements forcés, érode le capital social, détruit les infrastructures, entrave l'investissement dans la reconstruction et la réconciliation, ébranle les institutions publiques et encourage la corruption et l'impunité.

La violence armée alimente et se nourrit de la criminalité transnationale, notamment le trafic de personnes, de drogues et d'armes. Associée à la violence interpersonnelle notamment contre le genre, elle désagrège les familles et les communautés et laisse de profondes cicatrices psychologiques et physiques aux survivants.

Nous le voyons bien, qu'il s'agisse de situations de conflit ou de criminalité, la violence armée impose des coûts exorbitants aux États, aux communautés et aux individus, et compromet ainsi les perspectives de développement humain.

Madame la Présidente,

Si l'on envisage la violence armée sous l'angle de la santé publique, (elle est d'ailleurs parfois considérée par certains comme une « pandémie mondiale »), il faut pour espérer en venir à bout, en identifier et isoler les vecteurs : les armes à feu.

D'après les estimations du Small Arms Survey, 60% des 640 millions d'armes qui constituent l'arsenal mondial se trouvent entre les mains de civils. Dans la mesure où celles-ci sont fréquemment utilisées à mauvais escient, volées, voire détournées pour alimenter le commerce illicite, il importe au plus haut point que leur possession par des civils et l'accès à de telles armes fassent l'objet de réglementations et de restrictions idoines au plan national.

Cependant, malgré les efforts déployés activement à de nombreux niveaux, cette forme de violence semble devoir faire partie intégrante des relations humaines pendant de nombreuses années encore.

A cet égard, l'action gouvernementale relative au contrôle des armes légères peut et doit être essentiellement préventive, avec pour principal objectif de limiter les risques de violence armée et de réduire l'insécurité.

Madame la Présidente,

Situé en Afrique Centrale, une région qui depuis de nombreuses années est un sujet de préoccupation majeur pour la communauté internationale, en raison des multiples conflits dont elle est le théâtre, mon pays ne saurait rester indifférent à un débat portant sur la violence armée.

Les nombreux foyers de tensions et les affrontements armés qui ont déchiré l'Afrique Centrale ces dernières années en ont fait une véritable poudrière. Du fait de la porosité des frontières, même les pays comme le Cameroun qui n'ont pas connu de conflits armés, sont confrontés aux effets néfastes de ceux-ci, en raison de la circulation et la prolifération des armes légères et de petit calibre et de l'afflux massif de réfugiés.

Les attaques à main armée naguère exceptionnelles sont devenues monnaie courante. On assiste au développement du grand banditisme et en particulier du phénomène de coupeurs de route dans les zones transfrontalières. Il s'agit là d'une menace sérieuse et qui porte atteinte au bien-être des populations et est susceptible de compromettre les efforts et les investissements consentis en faveur du développement.

Vous comprendrez donc que mon Gouvernement attache la plus grande importance à cette question et soit déterminé à apporter sa contribution aux efforts internationaux de lutte contre la violence armée.

C'est le sens de l'engagement résolu du Cameroun aux côtés de la Suisse, du PNUD et des autres Etats signataires de la Déclaration de Genève dont la 2eme Conférence Ministérielle d'Examen nous réunit ici aujourd'hui.

En signant ladite Déclaration, le Cameroun s'est engagé à mener un certain nombre d'actions tels que surveiller et répertorier les cas de violence armée, aider les victimes par des soins et des services de réinsertion appropriés, mieux prendre en compte la lutte contre la violence armée dans les plans de développement à tous les niveaux de l'administration et à renforcer la coopération et l'assistance internationales afin de prévenir et de faire reculer la violence armée.

L'action entreprise au niveau mondial depuis quelques années place cette question au centre des préoccupations, pourtant c'est au niveau national et régional que les mesures les plus concrètes peuvent et doivent être prises.

Madame la Présidente,

Afin de faire face de façon collective et concertée au fléau de la violence armée en Afrique Centrale. Les pays de la sous-région ont lancé des initiatives dans le cadre de la Communauté Economique des États d'Afrique Centrale (CEEAC).

A cet égard, dans l'esprit de la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement et les Engagements d'Oslo sur la violence armée, il s'est tenu du 23 au 25 février 2011 à Nairobi au Kenya,

un séminaire régional de l'Afrique Centrale et de l'Afrique de l'Est sur les meilleures pratiques de réduction et la prévention de la violence armée.

Le séminaire a rassemblé des experts des ALPC et de la prévention de la violence armée, ainsi que des praticiens de gouvernements, de la société civile, des organisations internationales et régionales d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Est.

La lutte contre la violence armée et le contrôle du commerce des armes est complexe et nécessite une action sur divers facteurs liés entre eux. Ce séminaire a examiné de plusieurs types de mesures visant à faire face à la violence armée: le désarmement, le contrôle des armes, l'application des lois, la formation et la sensibilisation, le développement économique, l'aménagement et l'urbanisme, les politiques de la jeunesse, de la santé et la politique sociale. Particulièrement, le séminaire a concentré sur les thèmes suivants :

- La violence urbaine et celle de la jeunesse;
- La violence liée aux conflits de pâturage ;
- La criminalité transfrontalière et la violence armée ;
- Le suivi et la mesure de la violence armée.

Sur ce point, ces assises ont insisté sur le fait que la violence armée peut être prévenue. Ainsi, une surveillance accrue des tendances, une évaluation plus efficace des risques et des impacts liés à la violence et une évaluation de l'efficacité des stratégies d'intervention pour réduire celle-ci sont quelques-unes des solutions préconisées.

A cet effet, depuis juin 2002, le Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique Centrale (MARAC) a été mis sur pied avec pour mission d'informer et d'alerter les instances décisionnelles sur les risques de crise et leur permettre de disposer d'un outil d'aide à la décision, aux fins de la prévention, de la gestion et de la résolution des crises.

Il met en œuvre le système d'alerte précoce de la sous-région par la collecte et l'analyse des données relatives aux causes et aux risques de conflit à court ou long terme. Le MARAC fait partie intégrante du Système continental d'alerte précoce avec lequel il interagit.

Après avoir reçu, en 2006, une dotation en logistique d'information et de communication, le Mécanisme a défini, en 2008, ses choix stratégiques, géographiques et thématiques de l'observation, ses indicateurs d'analyse ainsi que la structure de fonctionnement de ses points focaux nationaux, recrutés auprès d'organismes étatiques ou dans la société civile.

Il a produit ses premières analyses mensuelles et spécifiques et organisé une revue géopolitique de la région, en partenariat avec le Comité Consultatif Permanent des Nations Unies chargé des Questions de sécurité en Afrique Centrale.

Il a par ailleurs monté un programme « Frontières » de la CEEAC, développé dans le cadre du programme « Frontières » de l'Union africaine et ayant pour objet de concrétiser, pour l'Afrique centrale, les grandes orientations du programme continental, axées sur la

délimitation et la démarcation des frontières, la coopération transfrontalière et le renforcement des capacités des services nationaux des Etats membres en charge des frontières.

Il s'agit pour la CEEAC, dans le cadre de ce programme, d'intégrer dans le champ d'analyse du MARAC toutes les questions liées aux frontières, de la gestion des mouvements des personnes aux questions de délimitation physique.

Appuyé par l'Union Européenne, le mécanisme poursuit son travail de collecte et d'analyse des informations effectué et produit des panoramas sécuritaires hebdomadaires, mensuels, ou selon la périodicité des réunions des Etats membres, et, occasionnellement des analyses de crise. La mise en place de correspondants décentralisés dans les Etats membres devrait lui permettre d'élargir son champ de collecte d'information.

Cependant, ses capacités d'exploitation des sources d'information ainsi que d'analyse des crises restent à développer pour qu'il puisse pleinement jouer son rôle d'aide à la décision en matière de prévention ou de gestion de crise en Afrique Centrale.

Madame la Présidente,

Le monde a été lent à réagir à ce fléau qu'est la violence armée, nous espérons que cette Conférence d'Examen nous permettra d'approfondir la réflexion sur les progrès accomplis et de fixer des objectifs pour l'avenir. Nous espérons qu'il en sortira un plan d'action qui accélérera les progrès pour la réalisation des Objectifs avant la date butoir de 2015.

Je vous remercie